

Dépenses inconsidérées pour la ferme de Courtemelon

Lors de la séance de la CGF du 18 août, le Gouvernement nous a soumis une demande de crédit supplémentaire pour la déconstruction et la reconstruction d'un hangar à machines sur le site de Courtemelon, pour un montant de CHF 300'000.-. La CGF n'a pas statué sur l'attribution du montant ; plusieurs commissaires considèrent en effet que le montant est élevé pour une construction de ce type.

Comme la CGF doit régulièrement statuer sur des crédits supplémentaires concernant la ferme de Courtemelon, j'ai demandé au Service des constructions un tableau des investissements et des gros entretiens réalisés sur ce domaine.

En dix ans, l'Etat a investi plus de CHF 1'673'500.- et ceci, sans compter l'investissement dans les deux loges pour un montant de CHF 107'000.-. Pour compléter l'analyse de la viabilité du domaine, le chef du Service des constructions a également fourni à l'ensemble de la commission le contrat de location du fermier.

Au vu des chiffres fournis, je constate qu'en dix ans, la location demandée au fermier, moins l'indemnité forfaitaire annuelle déduite pour la formation des nouveaux agriculteurs, soit un montant total de CHF 414'000.-, versé par le fermier, couvre uniquement le 25% des investissements, qui se montent eux à CHF 1'780'500.-. Le fermier doit en effet s'acquitter d'un fermage annuel total de CHF 49'893.-, moins la déduction forfaitaire de CHF 8'500.-. Cette déduction comprend notamment un poste de CHF 6'000.- visant à dédommager le fermier du fait qu'il doit maintenir ordre et propreté autour de la ferme (cf. ch. 37 al. 3 du contrat de bail). On s'étonne d'une telle déduction, alors que l'obligation d'ordre et de propreté est de mise pour toute exploitation agricole formatrice.

Par ailleurs, selon mes informations, ce domaine n'est plus que rarement utilisé pour des cours de formations destinées aux futurs agriculteurs. Ces derniers se rendent le plus souvent dans des fermes privées, ce qui, du reste, est à mon sens plus judicieux.

Vu ces différents éléments, nous posons les questions suivantes au Gouvernement :

- N'est-il pas urgent de réaliser une étude sur la viabilité de la ferme de Courtemelon ?
- Le fermage ne devrait-il pas, le cas échéant, être revu à la hausse, respectivement les déductions supprimées ?
- Ne devrions nous pas, à l'exemple de la ferme du Château de Porrentruy, établir un droit de superficie ou encore simplement vendre la ferme de Courtemelon ?

Miécourt, le 14 septembre 2010

Groupe PLR
Winkler Fritz
Fritz Winkler

(Handwritten signatures and initials)
A. V. Am... 46user
F. Winkler
F. Herz
H. Winkler
S. B. ...
J. ...